

DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Avez-vous un handicap susceptible d'affecter le suivi de la formation ? oui non

Quelle est votre motivation à suivre cette formation ?

Comment nous avez-vous connu ?

Vous financez vous-même votre formation (tarif selon les catégories choisies)

→ ancien élève de Vox Animæ / partenaire (-10%), précisez la structure :

→ indiquez le nom de votre auto-entreprise si financement professionnel :

Vous demandez une prise en charge par un organisme (+20%), précisez lequel :

→ Pour une prise en charge de France Travail, indiquez votre identifiant demandeur d'emploi :

Pour financer votre formation par le CPF, inscrivez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr

Vous ne souhaitez pas recevoir les dernières actualités avec notre newsletter mensuelle

**Bulletin à envoyer par email à administratif@vox-animae.com
ou courrier à : VOX ANIMÆ - 5A rue du chemin neuf - 67280 NIEDERHASLACH
avec votre justificatif administratif ACACED ou équivalence**

En cas de financement personnel, effectuez votre règlement :

- par chèque à l'adresse ci-dessus
- ou par virement : IBAN VOX ANIMÆ : FR76 3000 4022 8200 0101 4148 742

A réception, sous réserve de places disponibles, nous vous transmettrons votre convention.

Par [arrêté du 26/07/2023](#) (JORF n°0178 du 3 août 2023) portant publication de la liste des organismes de formation habilités à mettre en œuvre l'action de formation professionnelle continue pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, **Vox Animae est habilité à dispenser la formation et l'examen pour l'obtention de l'actualisation des connaissances pour les catégories « chien », « chat » et « animaux autres que chien et chat » (également appelés Nouveaux Animaux de Compagnie, ou NAC), en présentiel et à distance.**

Vous possédez une attestation de connaissances ou l'un des [diplômes, titres ou certificats reconnus par l'Etat](#) et vous voulez continuer d'exercer une activité en lien avec les animaux de compagnie à titre professionnel ou bénévole ? Vous devez renouveler au plus tard tous les dix ans votre certification.

Animaux concernés : chien / chat / NAC

Prérequis : Vous devez justifier d'un **document administratif justificatif de connaissances, diplômes, titres ou certificats reconnus par l'Etat** ([arrêté du 14 janvier 2022](#))

Objectifs :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en actualisant ses connaissances au moins tous les 10 ans
- Être à jour des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, psychiques et comportementaux des chiens et des chats
- Savoir veiller à l'entretien des animaux
- Être capable de détecter les signes de bonne santé et d'alerte
- Pouvoir estimer l'alimentation adaptée à un animal
- Connaître les règles de transport et d'hébergement de chiens et de chats
- Être respectueux de la législation dans le cadre de son activité personnelle, bénévole ou professionnelle.

Durée de la formation : 7 heures

Dates et horaires : 15 jours après votre inscription, nous vous donnons accès à la plateforme elearning. Vous travaillez en autonomie, jours et horaires à votre convenance, et devez réaliser les 7 heures de formation dans les 6 mois (maximum) après votre accès à la plateforme elearning. Dès que vous avez terminé la formation, nous vous enverrons votre attestation d'actualisation des connaissances.

Formateurs : Colette CUENOT / Pauline SALVIN : à votre disposition pour répondre à vos questions en cours de formation

Modalités : à distance, sur votre ordinateur / tablette / téléphone

***Si jamais vous préférez suivre votre formation d'actualisation des connaissances en présentiel ou en visioconférence, c'est possible aussi !
Contactez-nous au 09 66 41 12 22 !***

Méthodes mobilisées : Plateforme elearning avec textes, vidéos, schémas, sites Internet à consulter, QCM d'entraînement

Points de vigilance : la formation à distance requiert l'utilisation de votre propre ordinateur ou tablette, connecté à Internet.
Il y a également nécessité impérative à savoir manipuler **en autonomie** les outils informatiques pour réaliser les exercices demandés : avoir une maîtrise technique de base (cliquer, naviguer d'une page à l'autre, faire des recherches sur Internet, compléter un document) et une bonne compréhension de la langue française.

Tarifs :

Financement personnel	190€
Financement personnel + ancien stagiaire	171€
Financement par organisme tiers (+20%)	228€

Délai d'accès : En financement personnel, l'inscription doit nous parvenir 20 jours minimum avant le début de la formation. En cas de prise en charge par un organisme tiers, le délai pour obtenir un accord de leur part peut prendre plusieurs semaines / mois ; il est donc important de commencer les démarches suffisamment à l'avance.

Modalité d'évaluation : la certification est assurée par l'assiduité dans le suivi de la formation

Accessibilité : Cette formation est a priori accessible quel que soit le type de handicap ; cependant, sachez que :

- Elle nécessite de rester concentré pendant 7h par jour derrière un ordinateur
- Le contenu est dense et nécessite une bonne capacité de mémorisation et de restitution

Chaque situation étant spécifique, contactez-nous pour que nous puissions affiner avec vous la possibilité de vous accueillir en formation.

La formation pour l'actualisation des connaissances s'articule autour des nouveautés scientifiques, techniques et réglementaires des dix dernières années, sur les 8 modules suivants :

- Module « Logement »** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté
- Module « Alimentation »** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie
- Module « Reproduction »** : mobiliser les connaissances permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction
- Module « Santé animale »** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire
- Module « Comportement »** : mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société
- Module « Droit »** : mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation
- Module « Transport »** : mobiliser la connaissance des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport
- Module « Sélection »** : mobiliser les connaissances de la sélection animale